



Niort, le 18 octobre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 dans les Deux-Sèvres : des indicateurs épidémiologiques à la hausse qui imposent une vigilance avec un maintien des gestes barrières et la nécessité pour les 65 ans et plus d'effectuer leur rappel de vaccin

>>> La circulation du virus s'accélère dans le département, en particulier dans les tranches d'âge des plus de 65 ans

Alors que la circulation du virus ralentit en Nouvelle-Aquitaine avec un taux d'incidence qui s'établit au 15 octobre à 37,7/100 000 habitants, cet indicateur augmente dans les Deux-Sèvres.

Le taux d'incidence dépasse le seuil d'alerte de 50/100 000 habitants. Il s'établissait au 12 octobre à 57,7/100 000 habitants toutes tranches d'âges confondues, et il atteint 85 pour 100 000 habitants au 15 octobre. Cette augmentation touche particulièrement la tranche d'âge des plus de 65 ans, avec un taux de 169/100 000 habitants (contre une moyenne régionale de 31,9/100 000 habitants) le 12 octobre, et atteint 232,8 pour 100 000 habitant le 15 octobre.

Cette situation s'explique notamment par l'apparition de deux clusters importants liés à des regroupements festifs (thé dansant, club des aînés), ayant généré 40 cas de Covid positifs et également par la présence de cas de Covid dans des EHPAD (5 EHPAD impactés, dont 2 clusters).

>>> Le maintien des gestes barrières et le rappel du vaccin pour les populations ciblées restent indispensable pour se protéger

Cette situation appelle la vigilance de la Préfecture des Deux-Sèvres et de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine. Elle confirme que pour les personnes de plus de 65 ans ayant été vaccinées au début de la campagne de vaccination, dès janvier 2020, la protection apportée par le vaccin diminue. **La dose de rappel est donc essentielle** pour assurer le maintien d'une protection maximale vis-à-vis du Covid-19.

Les personnes âgées de 65 ans et plus doivent prendre rendez-vous, dès que possible, auprès de leur médecin, infirmier, pharmacien, chirurgien-dentiste, dans leur laboratoire d'analyse médicale ou dans un centre de vaccination.

Cette situation permet de rappeler à l'ensemble de la population qu'il est primordial de continuer à appliquer les gestes barrières, indispensables pour limiter la transmission du virus notamment lors d'événements festifs.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine continue de maintenir une **surveillance accrue et une mobilisation réactive** face à ces situations de cas groupés. **Le déploiement des médiateurs LAC** sur les événements comme les thés dansants doit permettre de **mener des actions de prévention avec le rappel des gestes barrières, la promotion du rappel vaccinal et la distribution d'autotests, voire la réalisation d'autotests supervisés.**



La dose de rappel contre le Covid-19, pensez-y dès maintenant.

Après un certain temps, la protection apportée par le vaccin diminue.
Pour continuer à vous protéger, il est important de faire votre dose de rappel :

- ✓ dès 6 mois après votre dernière injection si vous avez 65 ans et plus, ou si vous avez une maladie grave ;
- ✓ dès 4 semaines après votre injection si vous avez été vacciné avec le vaccin Janssen ;
- ✓ à partir de 3 mois après votre dernière injection, sur avis médical si vous êtes une personne immunodéprimée ; et à partir de 6 mois après votre dernière injection si vous êtes dans l'entourage d'une personne immunodéprimée et que vous avez plus de 18 ans ;
- ✓ si vous êtes un professionnel des secteurs de la santé, du médico-social ou du transport sanitaire, à partir de 6 mois après votre dernière injection.

Pour faire votre dose de rappel, c'est simple :
prenez rendez-vous auprès d'un **professionnel de santé** près de chez vous
ou dans un centre de vaccination sur www.sante.fr.

Contacts presse
Préfecture des Deux-Sèvres
Yannick Lemarchand / 07 87 60 28 81

ARS Nouvelle-Aquitaine
06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr